

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOUT 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Jean-François BONNE, Mme Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX, Mr S. TAMAIN.

Absents : Mr Camille BOURDELIN, Mme Séverine BRUNT, Mr Jean-Paul MERLE.

DOSSIER PARKING pour l'Ecole, l'Eglise et la Mairie

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal de la décision rendue par le Tribunal de Grande Instance, par Monsieur le Juge de l'Expropriation, le 27 juillet 2007, fixant les montants d'indemnités d'expropriation ; jugement rendu dans le cadre de la création d'un parking desservant l'école, la mairie et l'église.

Le jugement fixe les indemnités suivantes :

- ✓ 67 264.31 € revenant aux Consorts Pignard,
- ✓ 13 525.00 € pour la dépréciation de la maison d'habitation,
- ✓ 2.000.00 € au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile (NCPC)
- ✓ 4 832.40 € à la Société SEMI PRODUCTION.

Soit un total de **87 621.71 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ regrette qu'il ait fallu 6 années de procédure judiciaire pour régler un problème manifeste de sécurité publique et de stationnement dans la Commune, ayant entraîné de nombreux frais d'avocats et de justice,
- ✓ décide de ne pas faire appel du jugement,
- ✓ décide de payer les indemnités et sommes définies par le Juge de l'Expropriation soit un total de 85 621.71 € à imputer en section d'investissement et 2 000.00 € en section de fonctionnement,
- ✓ décide d'inscrire une somme de 20 000.00 € au budget pour couvrir une partie des frais d'acquisition avec une recette sous forme d'emprunt,
- ✓ décide de souscrire un emprunt de 20 000.00 € auprès du Crédit Agricole sur une durée de 3 ans ; établissement bancaire présentant les conditions les plus favorables.